



du
CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23/06/2026	SEANCE DU 08 JUILLET 2026
Membres en exercice 29	L'an 2026, le 08 juillet à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la SALLE D'HONNEUR sous la présidence de Olivier VALIN.
Membres présents 22	<u>ETAIENT PRESENTS</u> : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Eric GUIBON, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Frédérique PLET, Freddy DEMOEN, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Elodie THEOT, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO
Membres représentés 7	
Membres absents 0	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Claire MIGNET pouvoir à Frédéric LEGUAY, Aurélie DA SILVA pouvoir à Frédérique PLET, Emmanuel VANGHELUÉ pouvoir à Eric GUIBON, Marilou CHEVALIER pouvoir à Carole CHEVALIER, Yohann WILLMANN pouvoir à Elodie THEOT, Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Nombre de suffrages exprimés 29	<u>ABSENTS</u> : A été nommée secrétaire : Madame Ludivine GOY

N°D2026-07-637

ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2026 »

Dans le cadre de sa politique d'embellissement et de valorisation du cadre de vie, la commune organise, au titre de l'année 2026, un concours intitulé « Maisons fleuries ».

Au-delà de l'aspect esthétique et de la contribution à l'embellissement de la ville, ce concours a pour objectif de sensibiliser les participants aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. À cet effet, la grille de notation intègre des critères relatifs à la préservation de l'environnement et aux pratiques de jardinage durable.

Le concours est ouvert selon les trois catégories suivantes :

- Jardin fleuri ;
- Balcon ou terrasse fleuris ;
- Potager.

Le jury est composé des élus membres de la commission « Environnement » ainsi que de l'agent municipal chargé du suivi du concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer les récompenses suivantes pour chaque catégorie :

Classement

Récompense

1er prix

Bon cadeau de 80 €

2e prix

Bon cadeau de 50 €

3e prix

Bon cadeau de 30 €

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 080-218006450-20260708-D_2026_07_637-DE

- De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de l'exercice 2026
- D'autoriser M. le Maire à procéder au versement des récompenses et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 15/07/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 15/07/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire Olivier VALIN



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture en date du 15/07/2026 et de sa publication et/ou notification le 15/07/2026.